

QUI parler
e Constant.
préfecture.

Emmanuel Moire en concert. 20 heures, Arcadium.

DEMAIN
→ **Humour**
Norman sur Scène. 20h 30, Arcadium.

EXPRESS

ONDIALE DES DONNEURS un appel aux dons

à Journée mondiale des donneurs de sang, e année le 14 juin, et de l'Euro 2016, les sses et la situation est très fragile, selon rançais du sang (EFS). Plus que jamais, nte. Une collecte événementielle est organi- de 8 à 18 heures à Metz-Tessy, où les itendus nombreux. Aucun médicament ne e substituer au sang humain, soulignent les l'EFS, qui rappellent que tous les groupes rnières. Pour donner, il faut être âgé de 18 à au moins 50 kg ; ne pas venir à jeun, bien nimir d'une pièce d'identité pour un premier

INECY-LE-VEUX

nne sur le capitalisme
e, 2^e partie" voilà le thème de la conférence r Servais, professeur d'économie, ce mer- i30, à l'UT d'Anney-le-Vieux. Rendez-vous r cette conférence organisée par l'Université y. (www.upsavoie-mb.fr).

LITTÉRAIRE

ant invitée "d'Histoire d'en

-sours, des singes et des hommes "est un le Constant. A découvrir lors d'une rencontre d'en parler" animée par Véronique Bonnard. mercredi 8 juin à 19h30 à la Préfecture. 06 70 28 44 13 - www.histoiredenparler.net

INFORMATION JEUNESSE

ig baby-sitting

ents à la recherche de mode de garde pour ez 18 ans, ou vous êtes mineurs mais avez nation baby-sitter au mois de mai ou ayant mation Bafa ? Le Bij organise un job dating, jeudi 23 juin de 17h à 19h, dans la salle té du Bij) au 1^{er} étage de Bonlieu. Pour y aby-sitters (ou les candidats), doivent être ble dans le fichier baby-sitting du Bij. Lors de n espace d'informations sur le baby-sitting à disposition et des parents et des jeunes. illée, places limitées (04 50 33 87 40).

ns
binet et
4h sur 24,
12h à 19h et le samedi de 8h à 12h.
Don de moelle, de plasma sur rendez-vous au 04 50 66 60 60.

SERVICE

→ Dépanneur remorqueur

Jusqu'au 13 juin, Peugeot Bernard, Anney-le-Vieux, tél. 06 07 91 02 71.

→ Déchetteries

Ouvertes de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30: Zi de Vovray et des lles (sauf jeudi), Chavanod, route du Champ de l'Ale (sauf mardi) ; Anney-le-Vieux, avant Zi des Glaisins (sauf mardi) ; Epagny (ZC sauf jeudi) et Cran-Gevrier, 5, rue des Terrasses (sauf mercredi).

SUIVRE :

ook
xéré

Twitter
@LeDLHauteSavoie



JOINDRE :

Jean-Jaurès 74000 Anney
action : 04 50 51 69 69, idicentrann@ledauphine.com
licité : 04 50 51 69 69, idipubarnecy@ledauphine.com
04 50 51 97 85. Télécopie publicité : 04 50 51 97 87

PRÉVENTION | Du 8 au 20 juin, une campagne d'affichage "Le code de la route, c'est aussi pour les cyclistes" Cyclistes, et si vous aussi, vous appreniez à rouler apaisé



Comme ce cycliste, surpris hier matin, vous devez mettre pieds à terre pour traverser la rue sur le passage piéton. Photo le D.U.A.B.

« Des cyclistes s'estiment être les nouveaux usagers prioritaires de la chaussée »

Et que ce soit pour les cyclistes eux-mêmes. D'aucuns aguerris de la pédale se montrant très retors à concéder un bout de la piste où ils avaient pour habitude de faire des pointes de vitesse. Et de rester patient et courtois (sic) derrière une bande de copains en route pour une virée à la piscine.

Information, prévention, répétition ». Pour le Dr Charles Mercier-Guyon, il n'y a pas d'autres voies possibles pour espérer arriver un jour à une zone partagée. « Pour ça, il faut un équilibre des forces » assure-t-il. Et de faire aussitôt une démonstration sur les stratégies de dissuasion mises en œuvre par certains

piétonne ? Oui, en respectant certaines règles et sauf indication contraire. Les conducteurs de cycles peuvent circuler sur des aires piétonnes [...] à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons (article R431-9). Autrement en cas d'affluence, ne vous énervez pas sur votre sonnette, les piétons sont prioritaires.

D'une manière générale, depuis le 12 novembre 2010, tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire ou circulant dans une aire piétonne ou une zone

■ **Un cycliste peut-il circuler dans une rue ou une aire**

ge "Le code de la route, c'est aussi pour les cyclistes", du 8 au 20 juin, avec un rappel de la réglementation routière. « Ils s'estiment être les nouveaux usagers prioritaires de la chaussée » rôle le directeur de la prévention routière. « A gros coups d'ego. »

Alors que, martèle-t-il, le cycliste est fragile. « Il ne possède pas de carrosserie (en dehors du casque dont l'usage devrait être généralisé) et même s'il a, ou croit avoir, la priorité sur un automobiliste, il reste un usager fragile en cas de collision. »

D'où la nécessité, estime le médecin, d'administrer aux usagers de la route, une bonne dose dans la piqûre de rappel.

Elle prendra la forme d'une campagne d'affichage

Trailer bike : les mots très durs du Dr Mercier-Guyon

« Je ne supporte pas qu'au nom du militantisme, on envoie les enfants au feu ! Le mystique prend alors le pas sur le réalisme. »

Le président départemental de la prévention routière n'a pas eu de mois assez durs pour dénoncer le comportement de certains parents qui utilisent

Des victimes moins indemnisées

C'est une réalité, assure le médecin légiste. Les assureurs peuvent dénoncer tout ou partie de l'indemnisation d'une victime blessée ou décédée des suites d'une collision avec un véhicule. Et ce, s'il est apporté la preuve que la victime peut être en partie responsable de l'accident (changement soudain de direction, prise d'un sens interdit). « Et la pratique exponentielle du deux-roues s'accompagne malheureusement d'un nombre croissant d'accidents plus ou moins graves. »

Et vous, vous en êtes où avec le code de la route ?

de rencontre (article R415-11).

■ **Un cycliste peut-il traverser un passage piéton sans descendre de son vélo ?** Non, il doit mettre pieds à terre pour traverser la rue sur le passage piéton, sauf s'il est dans la continuité d'une piste cyclable traversée (ex : traversée entre le centre de Bonlieu et le Pâquier).

Respecter le code de la route à vélo, c'est aussi respecter les feux de signalisation, les stops et les priorités, signaler ses changements de direction, maintenir une distance de sécurité suffisante avec les véhicules qui vous précèdent.

K.B.



Devant le nombre d'incivilités et de manque de courtoisie existant notamment entre piétons et cyclistes, la ville a décidé de rappeler les règles élémentaires du "Vivre ensemble" Photo le D.U.A.B.